

## DEMANDE D'UN AGRÈMENT POUR LE DÉPISTAGE DE LA TRISOMIE 21

### Liste des pièces à fournir :

- Formulaire « contrat d'engagement au dépistage de la trisomie 21 »
- Diplôme de médecin ou de sage-femme
- Pour les gynécologues obstétriciens et les spécialistes en imagerie médicale ayant démarré leur activité à partir de 1997 : DU ou DIU d'échographie en gynécologie obstétrique
- Pour les sages-femmes ayant débuté leur activité à partir de 1997 : attestation en échographie obstétricale ou DIU d'échographie en gynécologie obstétrique
- Pour les médecins généralistes et les autres médecins spécialistes : DIU d'échographie générale ainsi que son module optionnel de gynécologie-obstétrique
- Justificatif d'EPP en échographie du premier trimestre par l'un des 3 organismes agréés (CFEF, CNGOF, CEPPIM)
- Justificatif de RCP couvrant l'activité d'échographie obstétricale (attestation d'assurance)
- La charte de travail au sein du Réseau Périnatal signée et datée
- La charte du Réseau Périnatal Réunion signée
- Attestation de radiation, si déjà agréé par un autre réseau